

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2008

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2009 (C.M.P.) - (n° 1269)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 24

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 3 :

(en milliards d'euros)

	Prévisions de recettes
Maladie	181,8
Vieillesse	182,5
Famille	58,7
Accidents du travail et maladies professionnelles	13,0
Toutes branches (hors transferts entre branches)	430,0

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.